



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
du 31 janvier 2019 à 20h30**

Page : 1 de 3

<b>CONVOQUES :</b>	<b>PRESENTS :</b>	<b>EXCUSES :</b>	<b>REPRESENTE PAR :</b>
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Olivier DELMER		X	
Georges LARROQUE	X		
Annie COURTIER	X		
Magali SZESTAK	X		
Karine DA SILVA COUTINHO		X	Mme SZESTAK
Bertrand COSSOUX	X		
Priscilia BIONDI		X	
Olivier GAMIETTE		X	
Paul SCHULTZ	X		
Gérard ESPINERA		X	
Elisabeth LONGUEVILLE		X	M. SCHULTZ
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur LARROQUE est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2018**

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**Acquisition d'un nouveau tracteur**

En raison de la vétusté de l'ancien tracteur, une mise en concurrence a été lancée auprès de plusieurs concessionnaires.

Après étude des propositions reçues, il est proposé de retenir l'offre de la société LEPATRE pour l'acquisition d'un tracteur KUBOTA B 3150 pour un montant remisé de 24 300 € HT, soit 29 160 € TTC.

Monsieur Pierrain demande si le modèle choisi correspond bien à l'expression du besoin. Monsieur Loubet répond que le cahier des charges a été défini en collaboration avec les utilisateurs et qu'une démonstration sur site a été faite.

Le Conseil Municipal propose de souscrire une extension de garantie (4 ans ou 3 500 heures).

Adopté à l'unanimité.

**Cession de l'ancien tracteur KUBOTA ST30**

Suite à l'acquisition d'un tracteur KUBOTA B 3150, la société LEPATRE a proposé la reprise de l'ancien tracteur KUBOTA ST30 acquis le 14 mai 2001 au prix de 1 100 € HT, soit 1320 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

**Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'une désherbeuse**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- sa délibération n° D-2016-12-05 du 8 décembre 2016 l'autorisant à acheter une désherbeuse-balayeuse afin de s'engager dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux et à solliciter une subvention auprès de la Région Ile de France.

- sa délibération n° D-2016-12-06 du 8 décembre 2016 sollicitant une subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

La subvention notifiée par l'agence de l'eau Seine-Normandie représentant 25% du montant HT et non pas 50% comme espéré, il est proposé de solliciter une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 25 % du montant HT, soit 3 620 €.

Adopté à l'unanimité.



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
du 31 janvier 2019 à 20h30**

Page : 2 de 3

**Demande d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour la réfection du toit de la Mairie**

En raison de la vétusté de la toiture de la Mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager des travaux de réfection pour un montant de 9 912.62 € HT, suivant devis de l'entreprise DAMEME, et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2019.

La subvention attendue représente 40 % du montant HT des travaux, soit 3 965 €.

Adopté à l'unanimité.

**Demande d'une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne au titre du FER 2019 pour la réfection du toit de la Mairie**

En complément d'une demande de subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour réaliser des travaux de réfection de la toiture de la Mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) pour 2019.

La subvention attendue représente 40 % du montant HT des travaux, soit 3 965 €.

Adopté à l'unanimité.

**Convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial géré par VNF au profit de Boissise-le-Roi, Boissise-la-Bertrand et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la mise en œuvre et la gestion de la passerelle de service du barrage de Vives-Eaux**

En 2014, la CAMVS et l'ensemble des partenaires concernés ont signé une convention définissant le financement et actant l'ouverture au public de la passerelle du barrage de Vives-Eaux.

En 2015, la CAMVS et les communes concernées ont délibéré sur un projet de convention de superposition d'usage.

Courant 2018, les Voies Navigables de France ont proposé d'adopter une nouvelle version de la convention.

Afin de lever toute ambiguïté sur l'article 11 qui stipule que « les bénéficiaires gèrent », Monsieur le Maire propose de signer ladite convention sous réserve de la réception d'un courrier de la CAMVS précisant que la gestion incombant aux bénéficiaires se limite à signaler des éventuels dysfonctionnements.

Adopté à l'unanimité.

**OAP des Egremonts : vente à la baisse d'une parcelle de 880 m<sup>2</sup>**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- sa délibération du 21 février 2017 décidant de la vente d'une parcelle communale de 1049 m<sup>2</sup> incluse dans un périmètre plus large appartenant à une indivision dont la vente se réalise sous la forme d'un lotissement,

- sa délibération du 30 mars 2017 autorisant la ventilation des recettes issues de la vente étant donné que cette parcelle est imbriquée dans quatre lots et nécessite quatre ventes.

Le 22 janvier 2019, l'agent immobilier mandaté pour la vente de la parcelle de 880 m<sup>2</sup> a informé la commune que le prix de vente espéré de 140 000 € a été revu à la baisse, compte tenu du contexte immobilier.

Le nouveau prix de vente net vendeur s'élève à 116 000 €, dont 15 % de recettes pour la Commune, les règles de répartition restant inchangées.

Adopté à l'unanimité.

**OAP du Loup – Assistance à maîtrise d'ouvrage – Volet « architecture »**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement de l'OAP du Loup nécessite une assistance à maîtrise d'ouvrage sur trois sujets : l'urbanisme, la connexion aux réseaux (assistance VRD) et l'architecture.

Concernant le volet « Architecture », il est proposé de retenir la proposition de Monsieur Laurent ALAMERCERY-Architecte – 5 rue du Château – 77300 FONTAINEBLEAU. Sa mission consiste en l'assistance architecturale et paysagère dans le cadre de la consultation et de l'attribution du projet d'Aménagement Programmé du Loup.

Adopté à l'unanimité.

**Questions et informations diverses**

Madame Chapus :

- Une journée porte ouverte à l'accueil périscolaire du soir a lieu une fois par période scolaire, en général le dernier jeudi avant les vacances scolaires.

- Une manifestation est prévue en Mars 2020 avec l'orchestre Melun Val de Seine.

- Madame Mélot, sénatrice, propose une visite du Sénat à l'ensemble du Conseil Municipal.



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
du 31 janvier 2019 à 20h30**

Page : 3 de 3

Monsieur Larroque :

- les articles pour le prochain Boissise Mag doivent lui parvenir pour le 8/10 février au plus tard.
- 10 février 2019 : loto des enfants à la Recellerie de 15h30 à 17h00, organisé par l'association des parents d'élèves
- 17 février 2019 : vide placards à la Recellerie de 10h00 à 17h00, organisé par le Comité des Fêtes
- 23 mars 2019 : soirée Irlandaise à la Recellerie
- 13 avril 2019 : carnaval des enfants, à partir de 14h30, dans les rues de Boissise-la-Bertrand
- 14 avril 2019 : Quality Street, spectacle culturel de rue
- 99 - 21 avril 2019 : chasse aux œufs de Pâques
- 25, 26 et 27 mai 2019 : exposition peinture sur le thème de la musique
- 15 juin 2019 : cinéma plein air
- 2<sup>ème</sup> semaine d'octobre 2019 : projet d'organisation d'un cyclo-cross dans le Parc de Vives-Eaux

Monsieur Cossoux demande une information dans le Boissise Mag concernant les travaux de l'unité de pompage par Véolia à l'entrée de la Commune, faisant suite à de nombreuses questions de la part des Boissisiens lors des vœux du Maire.

Monsieur Loubet précise que le Conseil Municipal a la possibilité de visiter le site de Véolia à l'occasion des réunions de chantier tous les mardis à 14h00.

Monsieur Pierrain demande si l'installation d'un panneau « attention Radar » serait possible sur la Commune, comme c'est le cas sur la route de Seine-Port à Saint Leu. A voir avec l'Agence Routière Territoriale.

Monsieur Schultz rappelle la réunion du groupe de travail sur la circulation dans la commune le 6 février 2019 à 18h00.

Monsieur Loubet :

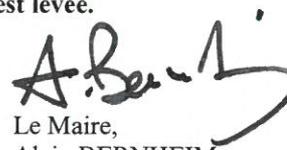
- informe d'une réunion le 4 février à 19h00 à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine concernant l'accessibilité, les communes de plus de 1000 habitants étant dans l'obligation de mettre en place un *PAVE* (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).
- remercie les agents techniques pour le salage et leur intervention suite à la chute d'un arbre rue des Pommiers.

Monsieur Bernheim cherche une solution pour interdire l'accès aux « fouilles », le cadenas étant régulièrement vandalisé. Un courrier pourrait être adressé au Procureur de la République.

Date du prochain Conseil Municipal : le Jeudi 28 février 2019

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.



  
Le Maire,  
Alain BERNHEIM

